

Société Civile de Placement Immobilier

Société de gestion : Paref Gestion, 8 rue Auber, 75009 PARIS Tél 01 40 29 86 86 Fax 01 40 29 86 87
Agrément AMF GP-0800011 du 19-2-2008 – E-mail : gestion@paref.com – Internet www.paref-gestion.com

BULLETIN D'INFORMATION

Cher Associé,

L'assemblée générale mixte du 19 mai a approuvé l'ensemble des résolutions proposées. Elle a notamment voté la distribution d'un dividende de 36 € par part, en hausse de 20 % par rapport à celui de l'an dernier.

L'apport de 8 actifs de Paref à Interpierre, approuvé par l'AG mixte du 19 mai, a été réalisé le 1 juillet. Ainsi, la taille d'Interpierre a été multiplié par 4, lui donnant une taille significative (35 M€) tout en diversifiant sensiblement les risques.

La situation de votre société continue à évoluer positivement, grâce à une très bonne performance locative avec une occupation du patrimoine maximale.

Les équipes de Paref Gestion vous souhaitent un excellent été.

Thierry GAIFFE

Évolution du capital : Le capital s'élève à 6 197 parts en fin de trimestre.

Trimestre	Capital initial	Souscriptions	Retraits	Annulations	Capital final	Souscripteurs	Retraits en attente
I	5 556	205	18	0	5 743	222	0
II	5 743	495	4	37	6 197	235	0

Marché secondaire : Il y a eu une demande de retrait pour 4 parts au cours du trimestre, traitée immédiatement et une annulation représentant 37 parts. Il n'y a pas de liste d'attente.

Mouvements du patrimoine : Une cession, prévue en fin du deuxième trimestre, a été réalisée le 21 juillet. Il s'agit d'une boutique située en Israël pour un montant de 33 K€ montant supérieur à la valeur d'expertise à fin 2009. Subsistent à l'étranger 3 boutiques représentant 166 m², ayant fait l'objet, courant juillet, d'une offre acceptée de 220 KUSD, montant supérieur à la valeur d'expertise à fin 2009. Les biens détenus en France représentent désormais la quasi totalité de la valeur du patrimoine, conformément à la stratégie mise en place en 2005.

Apport d'actifs : L'approbation par l'assemblée générale mixte de l'apport, avec effet au 1 juillet, de 8 actifs immobiliers pour une valeur brute de 27,4 M€ permet à la Scpi Interpierre d'atteindre une taille conséquente sur le marché tout en diversifiant sensiblement les risques locatifs.

Situation locative : Le taux d'occupation des immeubles en France est de 100 % à fin juin.

Souscription : Le prix de la part est à 980 € La souscription minimum est de 5 parts (pour les nouveaux associés).

Retrait : Le prix de retrait, applicable dans la limite des nouvelles souscriptions, s'établit à 882 € Dans le cas où les retraits excèdent les souscriptions, vous pouvez faire racheter vos parts par le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de rachat par le fonds est égal à la valeur de réalisation en vigueur moins 10% soit 781,20 €

Salons : Paref Gestion sera présent au salon Patrimonia à Lyon les 30 septembre et 1er octobre et au Forum de l'Investissement à Paris les 8 et 9 octobre.

Internet : Le site www.paref-gestion.com contient tout ce qui concerne votre SCPI, les autres SCPI et OPCI gérés par Paref Gestion. La société de gestion offre la possibilité de souscrire en ligne via le site www.paref-gestion.com

En application de la directive MIF (Marché des Instruments Financiers), nous avons l'obligation de mettre à jour les informations concernant les associés de la SCPI. C'est pourquoi nous vous remercions de nous adresser la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information au 01 40 29 86 86 ou par mail gestion@paref.com.

VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Par application des articles L. 411-1, 411-2, 412-1 et 621-8 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur la note d'information de la SCPI le visa n° 05-34 en date du 7 octobre 2005. Cette note d'information a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.